

Points saillants du budget 2017

Au cours des années précédentes, en ce qui a trait au budget fédéral, le gouvernement du Canada a souvent choisi de faire d'importantes annonces de changement fondamental.

Cependant, en 2017, le thème principal semble être « maintenir le cap » car le gouvernement tient compte avant tout de l'incertitude des relations futures entre le Canada et les États-Unis dans les domaines du commerce, de l'immigration et de l'imposition. Voici certains des principaux éléments du budget de 2017.

Maintien du « statu quo »

- les taux actuels d'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers seront maintenus;
- les taux d'inclusion servant au calcul des gains en capital demeurent les mêmes;
- bien que les titulaires d'obligations actuels seront soutenus par le programme, il sera mis fin à la vente des Obligations d'épargne du Canada en 2017.



Accent mis sur la réduction de la fraude fiscale

Un montant proposé de 524 millions de dollars sera dépensé sur une période de cinq ans afin de réduire la fraude fiscale et d'imposer des amendes plus lourdes en l'occurrence.

Retrait de certains crédits

Certains avantages fiscaux ont été éliminés, notamment le crédit d'impôt pour le transport en commun. La déduction pour prêts à la réinstallation d'employés a également été éliminée. Par ailleurs, le super crédit pour premier don de bienfaisance prendra fin en 2017.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le budget en consultant le site Web du gouvernement du Canada à www.budget.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com pour discuter des éventuelles répercussions, sur votre plan financier, des modifications apportées au budget.